



ALTIS

Votre futur nous engage.

Pompe à chaleur

La solution pour un chauffage
confortable et écologique

altis.swiss/pac

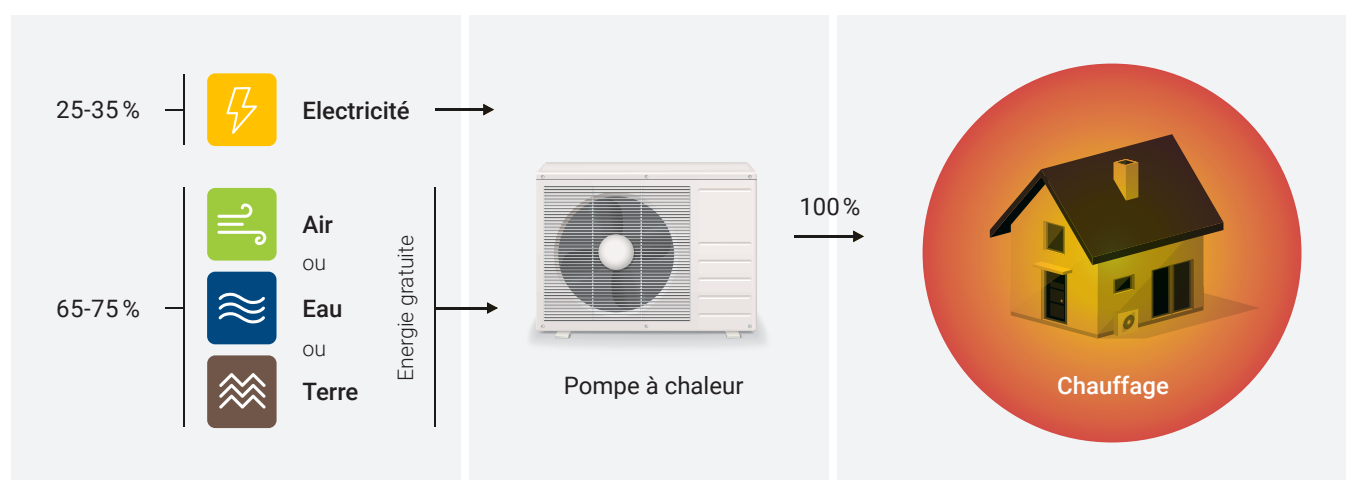
A qui cela s'adresse ?

Vous êtes propriétaires individuels, administrateurs d'une PPE ou gestionnaires d'un bâtiment d'entreprise.

Vous chauffez au mazout, à l'électrique direct ou vous voulez remplacer votre pompe à chaleur.

Comment ça marche ?

C'est majoritairement l'énergie contenue sous le sol, dans l'eau ou dans l'air qui est exploitée pour chauffer les bâtiments. Une pompe à chaleur utilise ainsi entre 65% et 75% d'énergie disponible gratuitement, d'où les importantes économies réalisées sur les factures énergétiques. De plus, ce système de chauffage ne rejette aucune émission de CO₂. Il est donc économique et écologique.



Les 4 principaux bénéfices pour vous

- 1 Economies importantes sur vos factures de chauffage
- 2 Valeur immobilière de votre bien augmentée
- 3 Visualisation du fonctionnement et des données sur app gratuite
- 4 Selon le modèle de pompe à chaleur, il est possible de faire du rafraîchissement lors de la saison chaude

Un produit clé en main

L'offre d'ALTIS inclut tous les corps de métiers et les dépenses connexes à l'installation (électricien, maçon, peintre, chauffagiste etc.).



Dimensionnement

Administratif
et subventions

Commande

Installation

Suivi et
maintenance

Les subventions auxquelles vous avez droit

Les subventions communales et cantonales sont cumulables dans la limite d'un montant représentant au maximum 50 % du montant total de l'opération.

L'installation doit fonctionner avec un moteur électrique et remplacer un chauffage existant au mazout ou au gaz naturel, voire un chauffage électrique fixe à résistance. L'installation est encouragée aussi bien pour la production que pour la distribution.

Conditions d'entrée en matière :

- Seules les pompes à chaleur avec moteur électrique donnent droit à une contribution.
- L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout ou au gaz naturel, ou un chauffage électrique fixe à résistance.
- L'installation doit en principe couvrir la totalité des besoins de chaleur pour le chauffage, la ventilation et l'eau chaude sanitaire, à moins que le solde ne provienne d'une énergie renouvelable.

Communales (Val de Bagnes)

Pompe à chaleur air-eau

Montant :

CHF 9'000.- (production)

CHF 10'000.- (distribution*)

Pompe à chaleur géothermique

Montant :

CHF 13'000.- (production)

CHF 10'000.- (distribution*)

Cantonales

M-05 Pompe à chaleur air-eau

Montant :

CHF 9'000.- (production)

CHF 10'000.- (distribution*)

Ces montants correspondent à des habitats individuels. Pour les habitats collectifs ou autres catégories de construction, le montant maximum est de CHF 200'000.- par bâtiment.

M-06 Pompe à chaleur (sol-eau, eau-eau)

Montant :

CHF 13'000.- (production)

CHF 10'000.- (distribution*)

Ces montants correspondent à des habitats individuels. Pour les habitats collectifs ou autres catégories de construction, le montant maximum est de CHF 200'000.- par bâtiment.

* Toute première installation

Vous ne pouvez pas changer votre système de chauffage actuel ?

Saviez-vous que remplacer votre chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur peut vous faire économiser sur vos factures d'électricité, de manière économique et écologique, sans gros investissement initial ?



Intéressé-e ?

www.altis.swiss



ALTIS Groupe SA
Place de Curala 5
1934 Le Châble
027 777 10 01
info@altis.swiss